

La municipalité face aux inquiétudes des riverains de Balaguier, du Manteau et de l'Eguillette

Le CIL de Balaguier-Le Manteau-L'Eguillette a tenu son assemblée générale dans les locaux de la Batterie Bonaparte. Lætitia Zurletti, la nouvelle présidente élue suite au départ de Philippe Raphael, a ouvert la séance devant les adhérents et des représentants de la municipalité. La présidente a rendu compte des activités du CIL, et notamment du dossier des constructions du Bois Sacré auquel le CIL s'oppose et qui est en attente. A aussi été évoqué: le projet d'un restaurant dégustation sur deux anciennes concessions de ferme mytilicole (dont une serait déplacée et avancée à 35 m du rivage) dans l'anse de Balaguier, dont les arrêtés viennent d'être abrogés. S'agissant de l'implantation de Monaco Marine, elle soulève des questions en ce qui concerne les nuisances sonores et les emplacements pour voitures appelées à disparaître. Également dans les débats: le devenir des anciennes douanes pour lesquelles un permis de réhabilitation a été déposé.

« Les règles seront respectées »

La municipalité en la personne de Claude Astore, adjoint au maire, a

rassuré les adhérents quant aux nuisances sonores liées à Monaco Marine: « Des règles existent et elles seront respectées ». Pour le stationnement, rien n'est prévu et ce sera difficile de concilier piste cyclable, route et stationnement lorsque la corniche sera aménagée. Neuf logements sont prévus sur le terrain des douanes.

Quant au problème de circulation sur la corniche, la municipalité explique que les transports urbains intercommunaux seront mis en place. Pour les concessions de Balaguier, la mairie, en la personne de Mme Cyrulnik, affirme « qu'aucune autre demande n'a été déposée » et que, dans le cadre de l'AVAP⁽¹⁾, qui protège aussi bien le domaine terrestre que maritime, les parcelles ne peuvent être déplacées.

Retrouver les propriétaires de bateaux abandonnés

Concernant la vitesse sur la corniche, M. Astore a évoqué la possibilité d'un radar avec feu rouge en cas de vitesse excessive. M. Ducheix, chef de la police municipale, ajoute que des contrôles de vitesse ont déjà eu lieu et seront

renouvelés.

Par ailleurs, le coût des enlèvements des épaves de bateaux abandonnées dans l'anse de Balaguier, par leurs propriétaires, a soulevé beaucoup de mécontentement de la part des adhérents qui jugent « inadmissible que des fonds publics financent une telle opération ». La DDTM⁽²⁾ devrait instaurer des contrôles plus sérieux afin de retrouver les propriétaires auxquels incombent les frais de renflouement et d'enlèvement. Il a aussi été demandé une caméra de surveillance sur le parking des anciens chantiers du Midi pour éviter les dépôts de gravats dont l'enlèvement coûte cher à la mairie. Enfin, le CIL a remercié la municipalité pour le travail accompli pour sécuriser la circulation des piétons sur les trottoirs des corniches en verbalisant les véhicules en stationnement illégal. De même pour les barbecues générant incivilités et dégradations multiples. Avant de se retrouver autour d'un apéritif convivial, Jean Luc Bruno, adjoint de quartier, a incité les personnes présentes à participer aux réunions de quartier plénières.

1. Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
2. Direction territoriale des territoires et de la mer.